



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 20 JUIN 2018**

Excusés : Jean-Paul Ducreux, Stéphane Rimaud
Secrétaire de séance : Bruno Garnier

► Validation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe du remplacement d'Angélique Bissardon par l'embauche d'Elisabeth Fayolle, pour l'entretien des salles communales, à raison de 12 heures par semaine, en CDD jusqu'au 30 septembre, dans un premier temps.
- Monsieur le Maire nous informe de l'achat d'une brosse pour la balayeuse (510,00 €) et d'un axe (268,71 €) pour un montant total de 778,71 € HT.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 365,00 € HT pour le contrôle des équipements électriques avec l'entreprise CG Fluides.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 423,40 € avec l'entreprise CG Fluides pour des travaux électriques et mise à jour des installations suite au contrôle des bâtiments.

► Bibliothèque municipale : Bilan de l'activité 2017 :

Des bénévoles de la bibliothèque (Claire Mure, Arlette Vermare, Aline Mure) présentent au Conseil Municipal le bilan d'activité de l'année 2017 et nous font le point de leurs préoccupations.

La bibliothèque compte 10 bénévoles, 91 lecteurs actifs avec environ 1 900 prêts sur l'année.

Pour rappel, les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Mardi de 11 h à 12 h
- Jeudi de 16 h 30 à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h

Le temps consacré par les bénévoles représente en moyenne 12,5 heures par semaine sur l'année. L'équipe souhaite être renforcée et, par ailleurs, soumet une demande pour l'embauche à temps partiel d'une personne pour pouvoir, entre autres, réaliser des animations, notamment pour l'école.

A la suite de cet échange, une rencontre est prévue avec Raphaël Pin, le coordinateur des bibliothèques de la Communauté de Communes.

► Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau :

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier), en liaison avec le Groupe SUEZ - Lyonnaise de Eaux.

Ce rapport 2017 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Ce rapport est disponible en mairie.

► Délibération subvention OGEC accueil périscolaire :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire nous fait part de la demande de subvention présentée par l'OGEC afin de participer au fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année civile 2017.

Au vu du rapport d'activité et des comptes financiers présentés par l'association, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre à l'OGEC pour un montant 1 274,47 €.

► Délibération revalorisation des loyers au 1^{er} juillet 2018 :

Le barème de référence pour la révision des loyers des immeubles est celui du dernier trimestre de chaque année, qui a été fixé par l'INSEE à 126,82 pour le quatrième trimestre 2017.

Concernant l'atelier du Fournil, les conditions de révision du loyer sont définies dans le bail commercial, avec une première application de l'indice INSEE des loyers commerciaux à compter du 1er juillet 2017. Le barème de référence pour la révision du loyer est celui du premier trimestre de chaque année, qui est fixé par l'INSEE à 111,87 pour le premier trimestre 2018.

Logement	2017-2018	2018-2019
Maison Rue de la Mairie	320,30 €	323,67 €
Salle des sociétés, logement	368,39 €	372,26 €
Salle des sociétés, local artisanal	262,29 €	265,05 €
Appartements de la cure	261,76 €	264,51 €
Appartement Fournil	449,30 €	454,03 €
Local Artisanal du Fournil	592,45 €	605,49 €

► Délibération fixant les conditions d'adhésion des retraités et des contractuels au CNAS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour ses agents communaux depuis le 22 juillet 2008.

Les tarifs annuels 2018 s'élevaient à 205,00 € par agent en activité et 133,25 € par retraité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des agents retraités et agents contractuels. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer au CNAS pour les agents contractuels et d'adhérer durant cinq années (y compris l'année de départ à la retraite) pour les agents retraités.

► PLU : numérisation pour Géoportail au format CNIG (choix d'un prestataire) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de numériser son PLU au format CNIG avant le 31 décembre 2018 pour la mise en ligne du document sur le Géoportail de l'urbanisme. Après consultation auprès du responsable SIG de la Communauté de Communes, il nous conseille de choisir le même prestataire qui a élaboré le PLU, à savoir le bureau d'études « Latitude » de Sain Bel, et de plus, il juge acceptable le coût de cette prestation, par rapport à d'autres prestataires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de ce prestataire pour la numérisation du PLU pour un montant de 2 160,00 € TTC.

► Délibération Subvention Inter-Sociétés (vogue 2017) :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention des organisateurs de la vogue 2017, via l'association communale "Intersociétés".

Considérant qu'ils ont été dans l'obligation de louer une structure gonflable pour palier à l'absence d'un manège à destination du jeune public. Ils ont dû faire face à une dépense supplémentaire de 130 €.

En conséquence, ils sollicitent la commune, pour une subvention à hauteur de ce montant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

► Délibération circuit itinérance VTT (Le Grand Tour des Monts du Lyonnais) :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Départemental du Rhône sur le projet de création d'itinérance VTT. La commune se trouve concernée par le tracé du Grand Tour des Monts du Lyonnais. L'avis du Conseil Municipal est requis pour accepter le tracé et la signalétique nécessaire pour la création de celui-ci. La Mairie s'engage à maintenir l'ouverture au public des chemins concernés et à les entretenir.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Maison Dupeuble : point sur la mise en vente :**

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2017, concernant la mise en vente de la maison "Dupeuble" située Rue de la mairie.

Dans un premier temps et après consultation de plusieurs agences immobilières, l'offre de vente avait été fixée à 116 000 €, frais d'agence inclus.

Après plusieurs visites des locaux par des acquéreurs potentiels et après discussion avec l'agence, il s'avère que le prix apparaît comme un frein à la vente. En conséquence, Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant au mandat de vente avec l'agence Campagn'Immo de Pontcharra pour une durée de 3 mois avec un nouveau prix vente fixé à hauteur de 98 000 € (frais d'agence inclus).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Comptes-rendus de réunions des commissions intercommunales et communales :**

- Voirie : Après vérification des métrages sur le chemin de la Brigadée, le nouveau devis présenté s'élève à 50 121,41 € HT. L'enveloppe allouée par la CCMDL étant de 48 206,91 €, la différence de 1 914,50 € sera abondée par le budget communal et une convention sera signée avec la CCMDL.
- CUMA : La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole de Longessaigne a un projet de construction d'un bâtiment pour stocker son matériel en commun. Le site de Rampôt (ancienne déchetterie) a été visité par les responsables de la CUMA et Michel Rampon. Il nous fait le compte-rendu de cette visite et nous fait part de l'intérêt que représente ce terrain pour les agriculteurs. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour lancer les discussions avec la CUMA pour réaliser les études de faisabilité (techniques, juridiques, etc...).
- Halle-préau : Michel Rampon nous fait le compte-rendu des différentes réunions de chantier de construction de la halle-préau. Après un travail avec la commission bâtiments et les responsables de l'école, il s'avère qu'une modification de la charpente est nécessaire pour un coût de 5 664,52 € HT.